

## NOUVEAUX SERVICES GRATUITS

### Alertes municipales et infolettre : soyez informé quand ça compte!

La Ville de Beloeil est fière de proposer à ses citoyens un tout nouvel outil afin de se tenir informés des dernières actualités!

Alertes municipales est un système personnalisé conçu afin d'informer immédiatement les citoyens lors d'une urgence, tels qu'un avis d'ébullition, une entrave à la circulation, un bris d'aqueduc, etc. Les citoyens pourront recevoir ces alertes par téléphone, par texto ou par courriel.

La nouvelle infolettre citoyenne est un courriel hebdomadaire qui regroupera l'ensemble des actualités de la semaine, de même que les événements à venir. Dates importantes, avis publics, séances du conseil, nouveautés, toute l'information sera réunie à un seul et même endroit.

Inscrivez-vous dès maintenant à [beloeil.ca](http://beloeil.ca).



Soyez informé  
quand ça compte!

## CENTRE AQUATIQUE BELOEIL

### Bain libre gratuit pour tous le 11 mai



Tous les citoyens de Beloeil sont invités à venir inaugurer officiellement le Centre aquatique Beloeil lors du bain libre gratuit pour tous qui aura lieu le samedi 11 mai prochain, de 13 h à 17 h.

Petits et grands pourront profiter de toutes les installations, incluant le bassin sportif, le bassin récréatif, la glissade géante, les jeux d'eau, le jacuzzi, le sauna et bien d'autres!

Aucune réservation nécessaire, mais assurez-vous d'avoir en main votre carte Accès Beloeil ou une preuve de résidence. De plus, les participants sont invités à se stationner à l'école secondaire Polybel, où un service de navettes gratuites sera mis à la disposition des baigneurs.

Nous vous attendons en grand nombre!

Casque  
de bain  
obligatoire!

## Feux extérieurs permis, mais à certaines conditions!



Il est permis d'utiliser un foyer extérieur, mais celui-ci doit comporter un capuchon, être muni d'un grillage à la sortie de la buse de l'appareil et être installé à une distance de six mètres de toute matière combustible comme des haies, clôtures, patio, etc. ou d'un bâtiment. Il est interdit d'allumer et d'entretenir un feu dans des résidus ou des déchets de construction.

## VOUS PRÉVOYEZ L'INSTALLATION D'UN CABANON OU D'UNE PISCINE?

### FAITES VOTRE DEMANDE DE PERMIS EN LIGNE!

Le service de permis en ligne permet aux propriétaires de procéder à une demande de permis par Internet, en tout temps, pour les types de permis suivants : abattage d'arbre, déclaration de place d'affaires, entrée charretière, piscine / spa et remise. Pour plus de détails, visitez le [beloeil.ca/permis-en-ligne](http://beloeil.ca/permis-en-ligne).



## Respectons nos voisins: attention au bruit!

Avec le retour du beau temps, chacun a hâte d'ouvrir ses fenêtres et de sortir à l'extérieur pour profiter de l'arrivée des beaux jours. C'est à ce moment que le civisme entre voisins prend tout son sens. Faites preuve de courtoisie en respectant l'intimité des gens qui vous entourent!

La Ville vous rappelle également que l'utilisation d'appareils pour l'entretien domestique, tels que tondeuse ou coupe-herbes, peuvent être utilisés de 8h à 21h du lundi au vendredi et de 8h à 17h les samedis et dimanches.



## ÉVÉNEMENT TERRE

Tous les citoyens sont invités à participer à l'événement Terre qui se tiendra le **25 mai prochain** au parc **Victor-Brillon**, de **9 h à 13 h**.

Beau temps mauvais temps, venez rencontrer l'écopatrouille et des conseillers en horticulture et en environnement qui pourront vous donner de précieux conseils pour vos aménagements et vous en dire plus sur le bac brun, les enjeux environnementaux, les subventions disponibles et plus encore.

Sur place : échange de plantes vivaces, distribution d'arbres et arbustes fruitiers gratuits pour les résidents de Beloeil, kiosques de conseils pour vos aménagements paysagers résidentiels, dégustations de fleurs et plantes comestibles, et tirages et prix de présence.

Participez en grand nombre! Les enfants et ados sont les bienvenus!

**Psst** : vous souhaitez contribuer au succès de l'événement en tant que bénévole? Contactez-nous dès maintenant par courriel à [embellissement@beloeil.ca](mailto:embellissement@beloeil.ca).

## À L'ÉCOUTE DE LA TERRE POUR UN MIEUX-ÊTRE GLOBAL

### UNE CONFÉRENCE À NE PAS MANQUER!

Une conférence tout en humour qui abordera comment nourrir la terre adéquatement pour mieux se nourrir à notre tour.

**Date** : jeudi 23 mai 2019

**Heure** : 19 h à 20 h 30

**Lieu** : Maison de la culture Villebon

**Conférencière** : Sylvie Fullum

**Coût** : 5 \$, payable en argent comptant sur place

**Inscription** : [embellissement@beloeil.ca](mailto:embellissement@beloeil.ca) ou 450 467-2835, poste 2875



## ORGANIBAC

### UN PETIT GESTE QUI FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE!

La Ville de Beloeil offre aux citoyens la collecte de l'organibac toute l'année. Tous les éléments « frais » et bien d'autres doivent être déposés dans l'organibac. En plus de la nourriture, tous les éléments provenant du jardin, incluant le gazon, peuvent y être déposés, sauf les résidus de jardins « morts » (feuilles mortes, chaume du printemps, aiguilles de résineux), qui eux seront collectés lors de la collecte feuilles et chaume.

Rappel : les sacs de plastique compostables ou biodégradables sont refusés dans l'organibac. Les seuls sacs acceptés sont ceux de papier.

Vos petits gestes au quotidien font déjà une réelle différence dans la quantité d'ordures qui est enfouie sans être revalorisée.

Pour en savoir plus sur les matières acceptées et refusées dans l'organibac, comment éviter les odeurs, les vers blancs et éloigner les petits animaux, visitez [monorganibac.ca](http://monorganibac.ca).



## RETOUR DES ÉCOPATROUILLEURS DÈS LE 22 MAI

L'équipe de l'écopatrouille sillonnera les rues de Beloeil à vélo durant toute la saison estivale pour répondre à toutes vos questions, notamment sur : l'économie d'eau potable, la gestion écologique de votre pelouse, le compostage, l'écocentre, la consommation d'eau potable (arrosage, piscine, etc.), la plantation, l'entretien et l'abattage des arbres, l'agrile du frêne et autres menaces écologiques, l'herbe à poux, les programmes de subventions, les collectes de matières résiduelles (ordures, recyclage, organibac, feuilles et chaume) et autres. Profitez de leur expertise, c'est gratuit!

Des questions? [ecopatrouille@beloeil.ca](mailto:ecopatrouille@beloeil.ca) ou 450 467-2835, poste 2875

# AGRILE DU FRÊNE

## RAPPEL DES BONNES PRATIQUES POUR LA GESTION DES FRÊNES INFESTÉS

L'agrile du frêne est bien présent sur le territoire de la Ville de Beloeil. L'équipe responsable de cette problématique met tout en œuvre pour tenter de limiter la propagation de l'insecte, qui demeure néanmoins très difficile à éradiquer. La collaboration de tous les citoyens est donc requise afin de travailler ensemble à un objectif commun, soit de limiter au maximum la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire.



## ABATTAGE INTERDIT DU 15 AVRIL AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE

Du 15 avril au 1<sup>er</sup> octobre constitue la période à l'intérieur de laquelle le stade adulte de l'insecte est présent. Les agriles adultes se propagent facilement avec le déplacement de bois de frêne infesté, et c'est pourquoi l'abattage des frênes est interdit durant cette période. Cette interdiction d'abattre ou d'élaguer des frênes pendant cette période permet de diminuer de façon significative les risques de créer de nouveaux foyers d'infestation de l'insecte par le déplacement de bois infesté.



## TRAITER OU ABATTRE UN FRÊNE INFESTÉ?

Si votre frêne paraît en bonne santé, que le feuillage de sa cime est abondant et relativement dense (moins de 30% de la cime est dépérissante ou morte), vous pouvez décider de traiter votre arbre avec le pesticide TreeAzin, un produit à faible toxicité. Le traitement doit être effectué entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août pour en maximiser les effets.

Si votre frêne est mort ou peu vigoureux, ou que plus de 30% de la cime est dépérissante ou morte, il est obligatoire, pour des raisons de sécurité, de faire abattre votre arbre. Présentez-vous alors à la Direction de l'urbanisme (996, rue Dupré), où un permis vous sera délivré sans frais.

Vous serez alors admissibles au programme d'aide financière pour l'abattage et le remplacement d'un arbre de type frêne (maximum 250\$).

Pour connaître les conditions applicables, ou pour plus d'information sur l'agrile du frêne, visitez le [beloeil.ca/agrile](http://beloeil.ca/agrile). Dépêchez-vous, car les fonds disponibles sont limités!

## PROFITEZ DES PROGRAMMES DE SUBVENTIONS!

La Ville de Beloeil propose à ses citoyens plusieurs programmes de subventions afin d'appuyer leurs initiatives environnementales :

- Plantation d'un nouvel arbre : obtenez jusqu'à 75\$ pour la plantation d'un nouvel arbre. Pour les détails, consultez le [beloeil.ca/arbres](http://beloeil.ca/arbres).
- Couches lavables et accessoires : obtenez jusqu'à 200\$ de subvention lors de l'achat de couches lavables et accessoires. Pour les détails, consultez le [beloeil.ca/coucheslavables](http://beloeil.ca/coucheslavables).
- Barils de pluie : obtenez une subvention de 30 \$ pour l'achat de l'équipement de votre choix. Pour les détails, consultez le [beloeil.ca/barils](http://beloeil.ca/barils).
- Composteurs domestiques : obtenez une subvention de 30 \$ pour l'achat de l'équipement de votre choix. Pour les détails, consultez le [beloeil.ca/composteurs](http://beloeil.ca/composteurs).
- Trousses d'économie d'eau potable : obtenez une trousse ecofitt pour seulement 5\$. Pour les détails, consultez le [beloeil.ca/ecofitt](http://beloeil.ca/ecofitt).



## Du 1<sup>er</sup> juin au 15 août, participez à Coup de cœur en fleurs!



Jusqu'au 15 août 2019, aidez-nous à découvrir les plus beaux trésors horticoles de la ville. Inscrivez-vous, ou encore inscrivez un voisin, un membre de la famille ou un ami ayant de beaux aménagements paysagers! Que ce soit un terrassement ou des arrangements en pots, vous êtes invités à envoyer vos photos à [embellissement@beloeil.ca](mailto:embellissement@beloeil.ca).

De plus, cette année, proposez aussi les aménagements des commerces et des industries qui se démarquent afin de souligner l'effort de tous ceux qui contribuent à verdier et embellir notre territoire.

Les photos soumises au comité seront évaluées et publiées sur le site Internet de la Ville ([beloeil.ca/fleurs](http://beloeil.ca/fleurs)), ainsi que sur les réseaux sociaux et des prix de participation seront distribués pour souligner l'apport des citoyens à la beauté de la ville. Participez en grand nombre!

# DÉBUT DES VENTES-DÉBARRAS

En 2019, les ventes-débarras à Beloeil seront permises les :

1<sup>er</sup> ET 2 JUIN  
6 ET 7 JUILLET

3 ET 4 AOÛT  
7 ET 8 SEPTEMBRE

5 ET 6 OCTOBRE

Aucun permis n'est requis pour les ventes-débarras, mais celles-ci ne sont autorisées qu'aux dates identifiées ci-haut.

## PARTAGEZ VOTRE VENTE-DÉBARRAS SUR LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE!

La Ville ne publie plus les ventes-débarras des citoyens sur son site Internet. Par contre, les citoyens peuvent eux-mêmes publier leurs adresses sur l'événement Vente-débarras de la page Facebook de la Ville de Beloeil. Près de 5 000 citoyens de Beloeil sont abonnés à cette page. Profitez de cette visibilité gratuite!

**Pssst!** S'il vous reste des objets dont vous voulez vous départir à la fin de votre journée, pensez à redonner une seconde vie à vos articles en les distribuant à des organismes de la région!



## GRATUITÉ À L'ÉCOCENTRE RÉSIDENTIEL

L'écocentre est mis à la disposition de tous les citoyens de Beloeil qui souhaitent disposer des résidus refusés lors de la collecte des matières résiduelles, en permettant leur recyclage ou leur revalorisation.

Nouveauté cette année : tous les citoyens peuvent profiter de six voyages gratuits à l'écocentre afin de disposer de leurs différentes matières qui ne sont pas acceptées dans les collectes résiduelles.

La carte Accès Beloeil, gratuite pour tous les citoyens, est obligatoire afin de pouvoir profiter de ce service. Procurez-vous-la sans frais au centre des loisirs ou à la bibliothèque municipale.

L'écocentre est situé derrière la caserne de pompiers au **986, rue Dupré**.

**Heures d'ouverture de l'écocentre** (jusqu'au 26 octobre 2019)  
Vendredi de 9 h à 17 h | Samedi de 8 h à 16 h



## COLLECTES DE BRANCHES

### UNE COLLECTE EN TROIS TEMPS

Deux collectes de branches sont effectuées gratuitement par secteur, par année. Elles s'effectuent en trois temps, car le territoire de la ville est divisé en trois secteurs (pour consulter la carte des secteurs : [beloeil.ca/branches](http://beloeil.ca/branches)).

Les dates de début d'une collecte ne sont pas les mêmes pour tous les résidents :

- SECTEUR A - 23 AVRIL ET 16 SEPTEMBRE
- SECTEUR B - 13 MAI ET 7 OCTOBRE
- SECTEUR C - 3 JUIN ET 28 OCTOBRE

Les branches doivent être déposées sur votre propriété, en bordure de la rue, l'extrémité taillée du côté de la chaussée, au plus tard à 7 h la journée correspondant au début d'une collecte.



## DÉPÔT DES BRANCHES DANS LE PARC INDUSTRIEL

**Nouveau!**

À la demande des citoyens à proximité du secteur de l'écocentre, pour qui le bruit causé par le déchetage des branches était problématique, l'écocentre n'accepte plus les branches sur son site de la rue Dupré. La population peut maintenant en disposer dans une zone de dépôt du parc industriel selon les modalités suivantes :

- **Adresse** : rue Pierre-Louis-Le Tourneux (surveillez la signalisation);
- **Dates d'ouverture** : les samedis, du 13 avril au 9 novembre 2019, sauf les samedis 13 et 27 juillet et 10 et 24 août;
- **Heures d'ouverture** : 8 h à 14 h;
- **Coût** : gratuit pour les citoyens (avec carte Accès Beloeil), si quantité résidentielle (pas de camions à benne basculante ou entrepreneur en élagage/émondage);
- **Nombre de voyages permis** : illimité
- **Produits acceptés** : branches, billots, bûches, souches et copeaux de bois déjà déchetés en vrac.

Pour toute question ou commentaire concernant cette collecte, veuillez communiquer avec les travaux publics au **450 467-2835**, poste **2874** ou **tp@beloeil.ca**.